



CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 29 Septembre 2022



Déroulé de la séance

- **Accueil ouverture de séance**
- **Quorum**
- **Annonce des pouvoirs**
- **Désignation de deux secrétaires de séance**
- **Mise aux voix du procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2022**
- **Compte-rendu de décisions du Maire**
- **Examen des projets de délibération inscrits à l'ordre du jour**
- **Questions orales – Groupe « Vivre à Gières »**
- **Actualité métropolitaine**

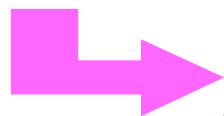


Rapport du représentant au Conseil d'Administration de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)

Exercice 2021 :

- **Activités, actualités et situation financière de la SPL ALEC Grande Région Grenobloise**
- **Relations contractuelles et financières entre la SPL ALEC et la collectivité**
- **Gouvernance de la SPL ALEC durant l'année**

Rapporteur :
**Mickaël
GUIHENEUF**

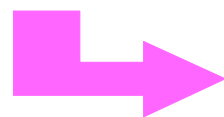


Les conseillers municipaux prennent acte des éléments transmis par le représentant de la collectivité

Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets urbains

Le Schéma directeur déchets 2020-2030 : un outil de planification et de pilotage stratégique pour la compétence déchets métropolitaine

- 1. Renforcer l'incitation et la performance du tri**
- 2. Renforcer la performance de valorisation au sein du réseau de déchetteries**
- 3. Renouveler les outils industriels de tri et de valorisation des déchets dans une logique de coopération territoriale**
- 4. Mettre les moyens humains et financiers en adéquation avec les ambitions**
- 5. Un programme d'incitation à la réduction de déchets**



Les conseillers municipaux prennent acte du présent rapport



RAPPORTS

Rapporteur :
**Mickaël
GUIHENEUF**



Approbation des statuts de Grenoble-Alpes Métropole

- Préconisé par la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport relatif à la gestion de la Métropole
 - Moyen de réunir dans un document unique, actualisé et opposable, les compétences et les modalités de fonctionnement de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)
- meilleure lisibilité pour l'ensemble des élus locaux et des habitants du cadre d'action de la Métropole

Rapporteur :
Pierre VERRI

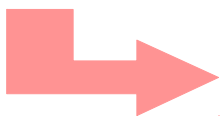


Approbation des statuts de Grenoble-Alpes Métropole annexés à la présente délibération

SPL Société d'Aménagement Grenoble Sud (SAGES) – Changement de gouvernance

- **Démission de Monsieur Vincent BOURJAILLAT,
Directeur Général de la SPL SAGES**
Prise d'effet au 17 septembre 2022
- **Direction de la SPL confiée à Grenoble-Alpes
Métropole** dans l'attente du recrutement d'un nouveau
Directeur Général

Rapporteur :
Pierre VERRI



**Approbation du cumul des fonctions de Président du
Conseil d'Administration et de Directeur Général de la
SPL confiées à Grenoble-Alpes Métropole pour une
période transitoire et jusqu'au recrutement d'un
nouveau Directeur Général**

Modification partielle du tableau des effectifs

Suite à la mutation de deux agents :

- suppression d'un poste d'ingénieur principal à temps complet
- création d'un poste d'ingénieur à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2022
- suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (24h51)
- création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (28h) au 14 septembre 2022

Rapporteur :
Pierre VERRI



Approbation de la modification partielle du tableau des effectifs



PERSONNEL

Modalités de mise en œuvre du télétravail

Organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux, de façon régulière et volontaire, en utilisant les technologies de l'information et de la communication

Principaux enjeux :

- assouplissement des contraintes professionnelles
- amélioration des articulations des temps professionnels et personnels
- réduction des temps de trajets et risques liés aux transports
- réduction de la fatigue
- contribution à une meilleure qualité de travail
- protection de l'environnement

Rapporteur :
Pierre VERRI

Activités exercées par la collectivité potentiellement éligibles au télétravail à l'exception de certaines tâches :

- celles nécessitant d'être au plus près des usagers ou des personnels (publics spécifiques, personnes âgées ...)
- celles nécessitant une présence physique permanente ou quasi permanente dans les locaux (sécurité, maintenance, entretien....)
- celles impliquant l'utilisation de périphériques informatiques ou de matériels spécifiques ne pouvant être déplacés



PERSONNEL



gières

Modalités de mise en œuvre du télétravail

Quotités du temps de télétravail

Nombre de jours hebdomadaire travaillés	Nombre de jours de télétravail maximal	Nombre de jours de présence minimal
5 jours	2	3
4,5 jours	1,5	3
4 jours	1	3
moins de 4 jours	0,5	soit 2 jours pour un agent à mi-temps

Rapporteur :
Pierre VERRI



Approbation de la mise en place du télétravail au sein de la collectivité selon les modalités détaillées dans le règlement et validation de ce dernier



PERSONNEL

Décision modificative n°1

- **Charges générales de fonctionnement** (Chap.011) :
chapitre abondé de 85 k€ pour prendre en compte l'évolution des coûts :
 - des fluides (gaz, électricité, chauffage urbain) : + 54 k€
 - des fournitures courantes (hygiène, papier, consommables informatiques) : + 18 k€
 - des assurances : + 10 k€
 - de l'alimentation (augmentation du prix des repas fournis par la SPL) : + 7,5 k€
- **Charges de gestion courante** (Chap. 65) :
augmentation de 4 k€ la ligne des contributions obligatoires suite à la publication de la revalorisation de 2,9 % de l'indice INSEE du coût de la vie hors tabac pour le forfait élèves de Bon Bosco

Les dépenses en section de fonctionnement sont globalement abondées de 89 k€.

Rapporteur :
Isabelle BEREZIAT



Approbation de la décision modificative n°1



FINANCES



gières



Admissions en non-valeur

- au titre de l'année 2020 : 320,79 €
- au titre de l'année 2021 : 97,92 €

soit un total de 418,71 €

Rapporteur :
Isabelle BEREZIAT



**Approbation des admissions en non-valeur
mentionnées ci-dessus**



Signature d'une convention avec la direction générale des finances publiques pour la mise en place du service de paiement en ligne à destination des usagers (hors régies)

Pay FIP : service sécurisé de paiement en ligne des recettes publiques développé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

Nouvelles propositions de paiement pour les usagers :

- prélèvement SEPA unique depuis le compte enregistré sur le site des impôts
- paiement par carte bancaire

Adhésion et utilisation du dispositif gratuit / coût de développement, de mise en œuvre et de fonctionnement de la solution PayFIP à la charge de la DGFIP



Approbation et autorisation de signature de la convention avec la direction générale des finances publiques

Rapporteur :
Isabelle BEREZIAT



Construction d'une école au Clos d'Espiès : constitution d'un jury de concours pour la maîtrise d'œuvre

**Maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du projet de groupe scolaire –
mise en œuvre phasée de réalisation en 2 tranches distinctes**

Création d'un groupe scolaire :

4 classes de maternelle et 6 classes d'élémentaire

Montant estimatif des travaux : 4 910 000 € HT

Ecole maternelle : 2 700 000 € HT

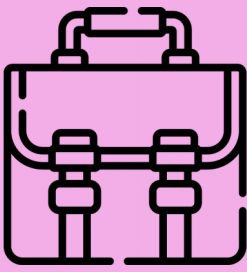
Ecole élémentaire : 2 210 000 € HT

Lancement d'un concours restreint de maîtrise d'oeuvre

Admission au maximum de 3 candidats à concourir

Prime de 30 000 € HT par candidat retenu pour remise de prestations conformes au règlement de concours

Diminution totale ou partielle du montant de la prime, sur proposition du jury, en cas d'offre incomplète, inacceptable, absente ou inappropriée



SCOLAIRE

Rapporteur :
Lola MALVOISIN



Construction d'une école au Clos d'Espiès : constitution d'un jury de concours pour la maîtrise d'oeuvre

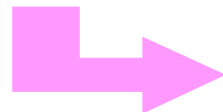
Constitution d'un jury de concours

membres à voix délibérative :

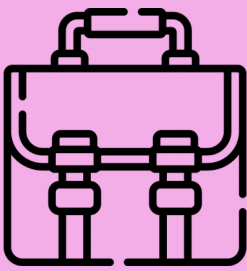
- les membres élus de la Commission d'appel d'offres de la ville de Gières (5 membres) et son président
- les personnes qualifiées (1/3 du jury soit 5 personnes) : deux représentants de l'Ordre des Architectes, un économiste de la construction, un représentant d'un établissement spécialisé en ingénierie de la construction, un représentant d'un établissement spécialisé en ingénierie dans les domaines de l'environnement et du développement durable
- un troisième collège (3 personnes) : la maire adjointe déléguée à l'Education, le représentant des écoles de la collectivité, le représentant des parents d'élèves

membres à voix consultative :

- le représentant de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF)
- le comptable public



**Approbation du lancement du concours restreint et
de ses modalités**



SCOLAIRE

Rapporteur :
Lola MALVOISIN



gières

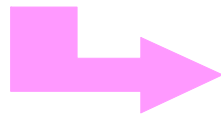
Signature d'une convention pour des interventions pédagogiques et des séances d'analyse de la pratique auprès du personnel du service scolaire-périscolaire

Amélioration des pratiques et de la formation des équipes du service scolaire-périscolaire

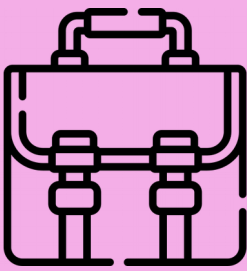
26 séances d'analyse de la pratique auprès des équipes :

- 7 séances pour les animateurs de maternelle
- 7 séances pour les animateurs d'élémentaire
- 7 séances pour les ATSEM
- 5 séances pour les référents
- 1 séance de bilan

Coût total : 6 680 €



Approbation et autorisation de signature de la convention



SCOLAIRE



gières

Rapporteur :
Lola MALVOISIN



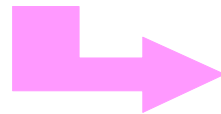
Convention avec la commune de la Tronche pour la mise à disposition de la piscine municipale

Cours de natation hebdomadaires pour les élèves des écoles maternelles Georges Argoud-Puy et René-Cassin du 7 janvier au 16 juin 2022

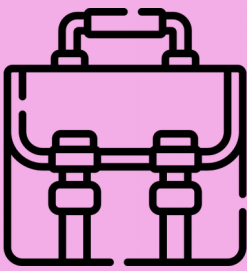
Mise à disposition d'un bassin couvert et de 2 maîtres nageurs

20 séances soit 10 séances par école maternelle

Coût de la prestation : 1 940 €



Autorisation de signature de la convention avec la piscine municipale de la Tronche



SCOLAIRE

Rapporteur :
Lola MALVOISIN



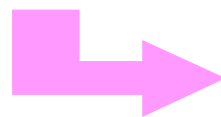
Convention avec le service inter-Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SIUAPS) de l'Université Grenoble-Alpes pour la mise à disposition de la piscine universitaire

Cours de natation hebdomadaires pour les élèves de l'école élémentaire René-Cassin

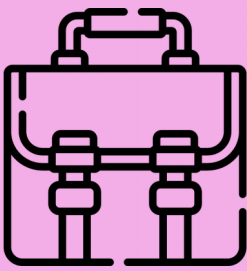
Mise à disposition de 5 maîtres nageurs et de 4 lignes d'eau

30 séances d'une heure

Coût de la prestation : 6 489 €



Autorisation de signature de la convention avec le SIUAPS



SCOLAIRE



Rapporteur :
Lola MALVOISIN

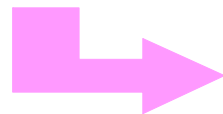
Signature d'une convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la ville pour la prestation de service Accueil de loisirs périscolaire

Soutien de la CAF pour le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement (alsh)

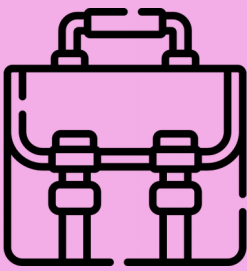
Montant de la prestation de service alsh versée par la CAF :
30% X prix de revient dans la limite d'un prix plafond
X nombre d'actes ouvrant droit X taux de ressortissants du régime général

Signature prochaine d'une convention dans le cadre de la convention territoriale globale (Ctg) entre la CAF et le territoire constitué par les communes de Domène, Gières, Murianette et Venon.

Versement de la prestation « bonus territoire Ctg »



Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF



SCOLAIRE

Rapporteur :
Lola MALVOISIN



Refacturation des repas de la résidence autonomie Roger Meffreys et de la Petite Enfance au Centre Communal d'Action Sociale

- repas du midi personnes âgées de la résidence : 6,23 € TTC
- repas du soir potage seul : 0,87 € TTC
- supplément repas individuel : 0,62 € TTC
- supplément pain individuel du soir : 0,37 € TTC
- repas portage midi : 7,06 € TTC
- potage en portage : 0,91 € TTC
- supplément pain individuel du soir : 0,39 € TTC
- livraison à la personne : 5,52 € TTC
- repas petite enfance 3 composantes : 3,44 € TTC
- repas petite enfance 4 composantes : 3,83 € TTC
- supplément repas individuel : 0,65 € TTC
- collation 2 composantes : 0,78 € TTC
- collation 3 composantes : 1,17 € TTC

Rapporteur :
Gisèle LE CLOAREC



Approbation des tarifs proposés ci-dessus



SOLIDARITES

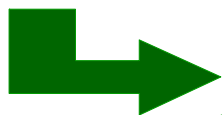


gières

Reversement à la commune du solde de trésorerie de l'Office Municipal des Sports (OMS) résultant de la dissolution de l'association

- **Décision de dissolution de l'association lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 12 avril 2022**
- **Reversement à la commune du solde de trésorerie : 16 048, 12 €**
- **Nomination de Monsieur Jean-Marie LORENZELLI en qualité de liquidateur**
- **Récépissé de dissolution de l'association établi par le Préfet en date du 20 mai 2022**

Rapporteur :
**Dominique
FRANCILLON**



Autoriser l'encaissement du solde de trésorerie résultant de la dissolution de l'association

Mise à disposition du terrain de football synthétique au Grenoble Université Club – section football féminin

Partenariat créé depuis le 1^{er} octobre 2021 entre l'Union Sportive Giéroise (USG) et le Grenoble Université Club section Football Féminin (GUCFF) pour développer le football féminin en loisirs ou en compétition

Soutien de la commune par la mise à disposition du terrain synthétique au GUCFF

Gestion assurée par l'USG en échange de l'engagement du GUCFF à participer au développement de la pratique du football féminin à Gières (Mise à disposition d'un éducateur pour encadrement, contribution à l'animation de stages...)



Autorisation de signature de la convention tripartite de mise à disposition du terrain de football synthétique entre la commune, l'USG et le GUCFF

